

LES MOULINS A VENT DU PAYS PAGAN

Si les moulins à eau sont bien répertoriés, il n'en est pas de même des moulins à vent.

Les premiers bâtis en dur, ont pu être conservés, ou laisser des traces dans le temps. Les seconds ont le plus souvent complètement disparu. Les générations actuelles les plus âgées n'en ont même pas le plus souvent, connu aucuns.

Il faut donc étudier les documents plus anciens pour révéler leur existence.

Comment en retrouver les traces ?

Les **cartes marines** sont de précieuses aides à cette recherche. En effet les moulins étaient souvent visibles de la mer, car situés sur des hauteurs ; ils servaient donc d'amers aux navigateurs, tout comme les clochers, les villages, et certains rochers caractéristiques comme par exemple Cleguer Pebi (nommé encore Claiepebi) dans l'anse de Tresseny.

Citons la carte marine de de la Voye 1693, la carte Gérard de Van Keulen 1698 et celle Brion de la Tour 1766. (1)

Il faut noter que certains moulins disparaissent et reparaissent chronologiquement sur les cartes. Ils ont peut-être été reconstruits sur les mêmes lieux ou à quelque distance des précédents.

La **carte de Cassini**, ne mentionne pas tous les moulins ce qui pose le problème de sa fiabilité dans ce domaine : S'agit-il d'un oubli ou alors certains de ces moulins n'étaient-ils pas en activité à l'époque du relevé de cette carte ? Nous pencherions pour la première hypothèse car au moins un des moulins de Kerenez qui n'est pas mentionné sur la carte alors que sa présence est attestée à cette date.

le cadastre napoléonien de 1817 pour Kerlouan révèle aussi leur existence, et la partie cadastrale des biens bâtis et non-bâtis 1823 l'authenticité en tant que bien taxable.

La carte d'état-major entre 1820 et 1866 est elle aussi très utile à cette recherche.

Enfin **la toponymie** en garde parfois les traces, comme à Plounéour-Trez près du Dievet, la rue de la colline du moulin à vent (Streat Grehen milin avel)

1) Les moulins à vent de Kerenez :

Les moulins de Kerenez dans la littérature

Albert UGUEN) rapporte l'existence de trois moulins dépendant du manoir de Kerenez : Un moulin à eau et deux moulins à vent. Nous le citons: (2)

« Le moulin à eau dénommé moulin de Kerenez, bâti à l'entrée de la ferme de Mr Yves Lemestre, marchait avec l'eau retenue dans un petit étang, en amont de la route actuelle menant du bourg à la grève de la Digue. » (figure 1)



Figure 1: carte du cadastre napoléonien

« Le bâtiment servant de moulin proprement dit a disparu et il ne subsiste qu'une vieille bâtisse servant autrefois de de maison d'habitation au meunier et d'entrepôt de grains. » (figure 2)

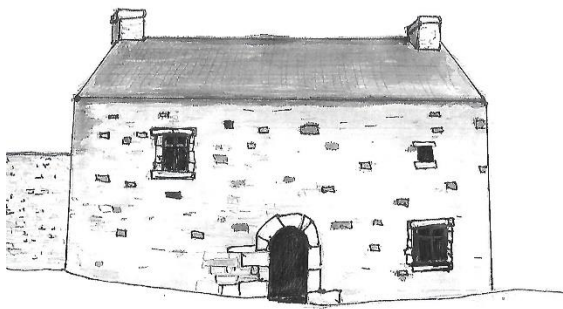


Figure 2 : maison du meunier (croquis C. Abaléa)

« Celui-ci appartenait également à la famille de Coataudon-Tromanoir, propriétaire du manoir. Sur la colline dominant ce moulin, il y avait par ailleurs deux moulins à vent dont j'ai personnellement connu les ruines entre les deux dernières guerres. L'un surplombait immédiatement la ferme Le Mestre. On peut encore de nos jours voir les pierres des fondations de celui-ci. L'autre moulin à vent, totalement disparu, se trouvait à deux cents mètres environ au Nord-Est du premier. »

Le moulin à eau a été vraisemblablement détruit vers 1850, lorsque l'on construisait la route menant de Kerenez à la Grève. L'un des moulins à vent est mentionné sur les vieilles cartes marines. »

Les moulins dans les actes notariés

Un **acte du 19/01/1670 (3)** nous mène à l'existence d'un moulin de Kerenez à cette date :
*« BAIL 9 ans pour le moulin de Kerenez à Kerlouan par Guillaume HEMIRY de Resternidan à Pleyben évêché de Cornouaille pour Paul de KERLECH baron de TREZIGUIDY, le PLESSIX, à Hamon GALL et Anne BOULIC sa femme de Keréoc à Plounéour Léon et Pierre SALOU et Anne BOULIC du **moulin de Kerenez** à Kerlouan avec caution de Yves BOULIC maréchal de Mousguerven à Kerlouan pour 135 L qui seront déduit de la ferme pour effectuer les réparations des couvertures de 5 maisons. Et sont autorisés à prendre du bois à Tréaz bihan. »*

Mais nous n'avons pas de précision concernant l'identité du moulin concerné. A eau ou à vent ?

Les moulins dans le cadastre napoléonien ?

Voici dans le cadastre napoléonien l'avis de propriété du manoir, du moulin à eau et du moulin à vent. La propriétaire en est bien la famille de Coataudon-Tromanoir. (figure 3)

1229	103	D ^{me} Coataudon - Tromanoir.	us.	10.
1241	104	La même.	Moulin à eau.	5.
1292	105	Coufa G ^{me} 2 ^{me} b ^{te} D ^{me} Tromanoir.	maison	10.
1293	106	Simon G ^{me} 2 ^{me} b ^{te}	us.	8.
1294	107	M ^{me} Simon G ^{me} 2 ^{me} b ^{te} Le G ^{me} 2 ^{me} b ^{te}	us.	9.

Figure 3: Acte de propriété du moulin à eau



Figure 4: plan du cadastre napoléonien

Sur cette carte du cadastre napoléonien (figure 4) sont notés le moulin à eau et le moulin à vent de Kerenez.

Les moulins sur la carte de l'état-major



Figure 5: Carte de l'état-major

C'est sur cette carte (figure 5) que sont mentionnés les deux moulins à vent de Kerenez que cite Albert UGUEN.

Il existe un autre moulin plus au Nord que nous nommerons ici moulin de Kerisquilien, ce qui fait trois moulins à vent et un moulin à eau pour cette seule partie. Ceci est en relation sans doute à la grande productivité des terres voisines, notamment de Rudoloc.

Notons la différence du nombre de moulins entre en 1817 l'enregistrement du cadastre napoléonien (seulement un moulin à vent) et cette carte de l'état-major (3 moulins à vent) qui a été établie entre 1820 et 1866. La date du relevé de cette carte à Kerlouan m'est inconnue.

Le moulin Sud de Kerenez

L'un des moulins est noté sur le cadastre napoléonien (figure 5). Il pourrait s'agir de ce moulin Sud



Figure 6: acte de propriété du moulin à vent

Jean-Yves Lalla de l'Association des Sentiers de Randonnée de Kerlouan a retrouvé il y a peu les bases dont parlait Albert UGUEN dans les cahiers de l'Iroise (Cf. supra) (figures 7 et 8).



Figure 7: Jean-Yves Lalla montrant les bases du moulin



Figure 8 : vestiges du moulin de Kerenez Sud

Le moulin Nord de Kerenez

La position de l'autre moulin, le moulin Nord, donnée par A. UGUEN est précisée sur la carte d'état-major . Il n'en reste plus trace aujourd'hui.

2) Le moulin de Kerisquilien (figure 9)

Il aurait pu à une époque dépendre du manoir de Kerisquilien qui en est plus proche que celui de Kerenez. Mais ceci ne reste qu'une hypothèse.

Nous n'avons pour l'instant pas trouvé d'actes de propriété.

Il n'existe plus aucune trace visible de ce moulin ou de ses fondations dans la parcelle agricole exploitée actuellement. (figure 10)

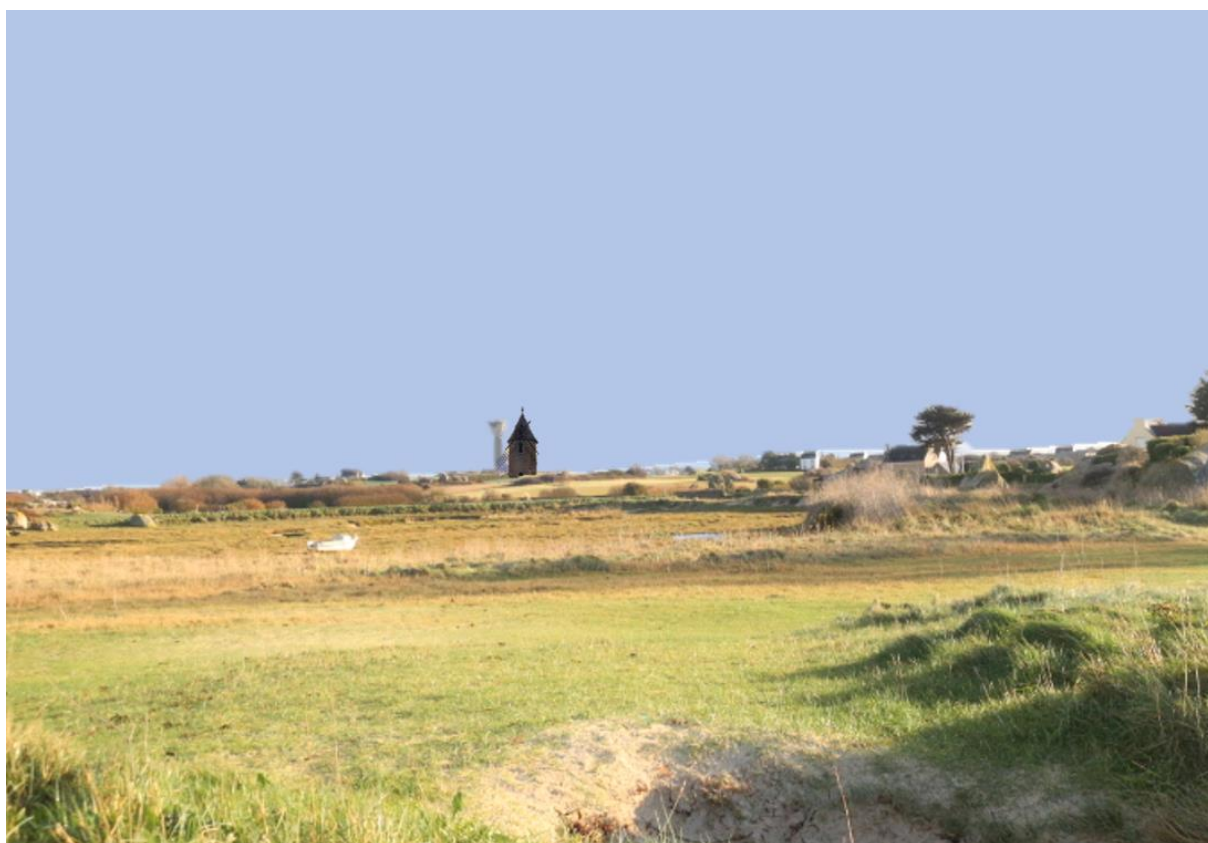


Figure 9 : représentation imagée de l'emplacement approximatif du moulin de Kerisquilien vu du Kour Vihan (La Digue) et qui aurait pu servir d'amer aux navigateurs?

Le moulin avait été construit sur la parcelle 1642 ou 1643 (cadastre napoléonien Théven section D5)





Figure 10: plan cadastral de la parcelle du moulin de Kerisquilien



Figure 11 : Voici une des représentations possibles du moulin telle qu'elle en a été faite par les écoliers de Kerlouan dans le récit qui va suivre ([croquis C. Abaléa](#)).

La sortie scolaire au moulin

On ignore à quel moulin s'adresse cette visite scolaire. Peut-être le moulin de kerenez Sud. Il y est rapporté qu'il était le dernier des dix moulins de Kerlouan (figure 11)

Hier nous avons visité le moulin à vent.

Sur un coteau, au milieu d'un champ entouré d'une haie d'ajoncs, on aperçoit le moulin à vent. C'est une tour en maçonnerie de forme cylindrique. Deux portes s'ouvrent à la partie inférieure et quatre fenêtres étroites donnent accès à la lumière dans cette construction rustique.

Au sommet de la tour est fixé un appareil mobile de charpente auquel on a adapté des ailes et que surmonte un toit en planches goudronnées de forme conique. Ces ailes sont deux grandes pièces de bois où l'on étend de fortes toiles maintenues par des traverses. Quand le vent souffle, elles tournent avec lenteur et un bruit sourd qui inspire quelque frayeur ; elles impriment le mouvement aux engrenages qui commandent les meules et les autres parties du mécanisme.

Après avoir observé l'extérieur du moulin, nous sommes entrés à l'intérieur. Le meunier a jeté du blé dans une auge appelée trémie. Cette trémie est percée d'un trou par lequel passe le grain qui tombe entre deux meules, pierres rondes et plates, très lourdes et très épaisses. La meule de dessous est immobile, celle de dessus tourne, et en tournant elle écrase le grain sur l'autre meule et le réduit en farine. Cette farine est mélangée de son. A mesure que le grain écrasé sort de dessus la meule, il passe par un tuyau de bois dans une sorte de tamis qu'on appelle blutoir. La farine qui est fine, traverse le blutoir ; le son, qui est gros, reste de l'autre côté. La farine est ainsi séparée du son.

Autrefois il y avait à Kerlouan dix moulins à vent. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul qui, nous a-t-on dit, disparaîtra avec le vieux meunier.

Les moulins à vent ont l'inconvénient de ne pouvoir moudre que lorsque le vent est favorable. On ne peut moudre par un temps calme, ni par tempête.

Les moulins à eau et à vapeur font mieux la besogne et plus vite. C'est la loi du progrès.

Les moulins, repères pour les navigateurs

En 1871, date de son édition, le guide de navigation suivant nous apprend qu'un des moulins de Kerenez servait d'amer aux navigateurs. Il pourrait s'agir du moulin Nord, le plus en vue de la côte.

Remarquons qu'il est mentionné dans l'article suivant, que le clocher de l'église servait lui aussi d'amer. Il s'agissait bien à cette époque de l'église actuelle dont la bénédiction date d'avril 1863. Actuellement le clocher de Kerlouan est toujours en effet bien visible de la digue, entre le château d'eau et Kerisquilien.

La carte dont se servait les navigateurs de l'époque (figure 12), n'est pas superposable aux cartes actuelles, et les noms des rochers sont approximatifs : on y lit par exemple *An Veurlic* en lieu de *Ar Vorbic*

Sérignagoux à la place de *Skouignagou* etc.

Voici un extrait de cet article, rapporté par Christian Joncour (5)

LES PILOTES DES CÔTES DE LA MANCHE

Christian Joncour

Dans son édition de 1871, l'ouvrage maritime « Pilotes des côtes de la Manche » donne à l'intention des navigateurs renseignements et instructions concernant les rivages, ports et accès.

Il nous est apparu intéressant d'en extraire des passages relatifs à notre région.

(Le nom des amers a été mis en caractères gras par nos soins)

KERLOUAN – A trois milles dans l'est de l'entrée de **Guissény** et à 7 milles ½ à l'est de **l'île Vierge** se trouve le petit port d'échouage de **Kerlouan** qui n'est abordable que pour les chaloupes de pêches. Les rochers s'étendent au large dans cet endroit sur une distance de 1 mille.

L'alignement pour y aller est : le **moulin de Kérénès** qui est au N.N.O. du clocher, par **An Veurlic sud**, le plus Est des rochers qui ne couvrent pas. On le contourne à une encablure dans l'Est et l'on fait route sur l'entrée. Pour venir chercher cette passe on vient à 1 mille ½ au Nord du clocher de Kerlouan reconnaître les **Sérignagoux**, têtes de rochers (6.2 m) sur lesquels on met le cap et dont on passe à une encablure dans le S.O.

On ouvre le moulin à gauche de **An-Veurlic** à mesure qu'on l'approche ; On en passe à une encablure et l'on continue la même route pour aller contourner à ½ encablure la pointe de gauche en entrant ; puis on suit la rive droite à ½ encablure.

On peut encore aller à Kerlouan en tenant **Saint-Trégarec** par la tête ouest de **An-Veurlic** (S.S.O.), puis on prend l'alignement du **moulin de Kérénès** par la gauche de la tête gauche de **An-Veurlic** ; on embarde vers l'Est lorsque la **chapelle St Paul**, sur la pointe de **Beg-Paul** arrive par le sommet de **l'île Kerlouan** qui est près de la côte dans l'Ouest. On évite ainsi **Ar Boudérés** (2 m), basse isolée, et l'on embarque vers l'ouest pour écarter les **Sérignagoux**.

On peut aussi venir chercher la passe en tenant **Mean-Nés Sérignagoux**, roche qui ne couvre pas et se trouve à quelques encablures au Nord de l'entrée par **Karec-zu**, roche qui ne couvre pas et se trouve à 4 encablures à l'E.S.E. de la précédente. Le **moulin du Sclus** est dans leur alignement. Cette route est directe

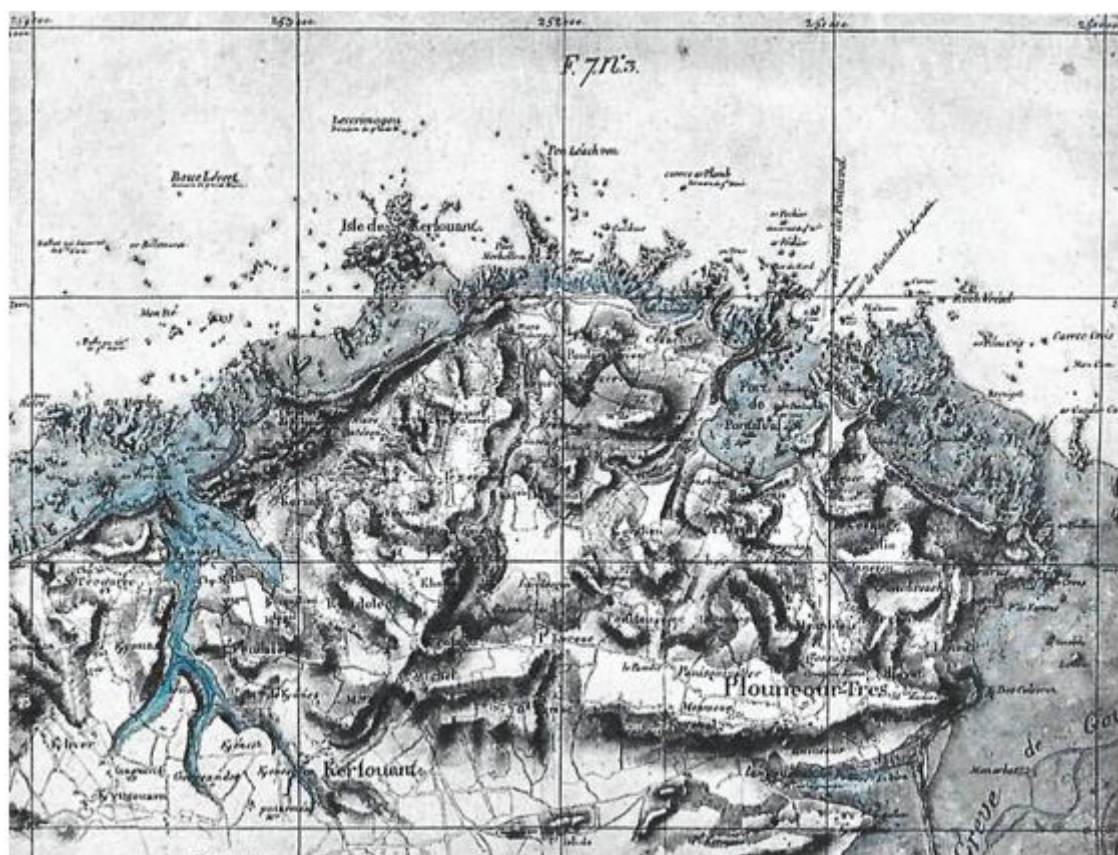


Figure 12 : carte de Kerlouan vers 1771-1785

Bibliographie :

- (1) Claude Gaudillat : Cartes marines de la Bretagne. Coop Breizh éd.
- (2) Albert UGUEN (le manoir de Kerenez en Kerlouan ; Les cahiers de l'Iroise n° 3 Juillet septembre 1972)
- (3) **4 E 131 210** G. Roudault notaire des réguaires de Quiminidilly à Kerlouan 1641-1670 1P
- (4) Compte rendu de la promenade scolaire du 12 juin 1908. E & P n°83 mars 2009.
- (5) Les pilotes des côtes de la Manche. Christian Joncour. E&P n°88 juin 2010.

A suivre...